

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR THIERRY HUCHETTE, CONSEILLER MUNICIPAL**

N/Réf : VD/ASO

N° d'ordre : 091-2026

Le Maire de la commune de STEENWERCK,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Thierry HUCHETTE, conseiller municipal

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Thierry HUCHETTE est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

1- Cadre de vie, propreté

- Entretien et nettoyage des espaces communaux (terrain de sport, espaces verts)
- Entretien et nettoyage de la voirie communale
- Organisation d'opérations de nettoyage des espaces publics en lien avec les habitants
- Lutte contre les pollutions visuelles

Cette délégation entraînera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

Article 2 : La signature de Monsieur Thierry HUCHETTE, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante «Pour le Maire empêché, le conseiller municipal délégué».

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et sera adressée à :

- Monsieur le Préfet;
- L'intéressé.

Fait à STEENWERCK, le 23 mars 2026

Le Maire,
Vincent DUCOURANT.

Signature : Monsieur Thierry HUCHETTE,
Conseiller Municipal



